



ENSEMBLE, REFUSONS L'INDIVIDUALISATION DES SALAIRES

Malgré l'[opposition](#) de la communauté scientifique dans son ensemble, la Direction Générale de l'INRA a décidé de mettre en place la Prime d'Excellence Scientifique (PES), dans un courrier adressé aux chercheurs le 4 août, en pleine période de congés annuels.

Dans un contexte de gel des salaires dans la Fonction Publique, de baisse du pouvoir d'achat et de réforme des retraites qui prévoit une hausse des cotisations des fonctionnaires, cette prime constitue une provocation pour tous les personnels à qui on demande de se serrer la ceinture. C'est une étape vers l'individualisation générale des salaires¹.

Réservée à une petite élite de chercheurs « exceptionnels » ou « remarquables », les montants alloués laissent pantois : de 6.000 € à 15.000 € annuels pendant 4 ans, voire 25.000 € annuels pour les lauréats de distinctions nationales ou internationales. L'administration garantit l'anonymat des bénéficiaires... comme s'il s'agissait d'une prime honteuse.

Si la PES ne concerne aujourd'hui que les chercheurs, l'individualisation des rémunérations sera ensuite étendue aux ITA de l'INRA, conformément au « Plan Carrières » de Valérie Pécresse qui nie la réalité du travail collectif dans la recherche.

- ✎ Ne laissons pas se déstructurer nos collectifs de recherche par une mise en compétition des individus et des équipes
- ✎ Refusons de perdre l'indépendance de notre mission de service public par une inégalité de traitement soumis à l'arbitraire
- ✎ Exigeons une revalorisation des carrières et des salaires pour tous

SIGNONS LA PETITION - <http://www.petition-pes.fr/?petition=2%20>, si ce n'est déjà fait. Signalez nous que vous avez signé, récemment ou non, cette pétition.

De nombreux chercheurs ont déjà refusé de se porter volontaire en écrivant, à titre individuel ou collectif, à la Direction Générale. Les organisations syndicales de l'INRA vous rappellent aujourd'hui leurs prises de positions sur le sujet :

- Pour le retrait du décret instituant la PES,
- Pour l'amélioration des carrières et des rémunérations pour l'ensemble des catégories de personnel,
- Contre l'individualisation des salaires et des primes.

Nous vous appelons à amplifier ce mouvement par des actions individuelles et collectives dans les unités, regroupant chercheurs et ITA, en nous faisant suivre vos courriers.

Vos retours (signatures signalées de la pétition, courriers adressés à la DG) seront portés à la CAP plénière des chercheurs le 13 octobre 2010.

Vos remontées par fax au 01.39.02.14.50 ou par mail à cgt@inra.fr / cfdtinra@versailles.inra.fr / cftcinra@versailles.inra.fr / contactinra@sud-recherche.org

¹ Extrait d'un cours de droit BTS 2^{ème} année : L'individualisation de la rémunération consiste à adapter et à faire varier le salaire de chaque salarié en fonction de ses caractéristiques propres (qualification, expérience, résultats, assiduité...). Il s'agit d'un phénomène récent qui rompt avec la collectivisation du salaire. L'individualisation est un instrument de motivation des salariés qui répond à l'impératif de flexibilité des entreprises. Inconvénients : salariés constamment soumis à des pressions / Mise en compétition des salariés, risques de rivalités, diminution du sentiment d'appartenance sociale.